



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 20 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation 16/09/2025	
Date d'affichage 16/09/2025	
Nombre de conseillers	
En exercice :	12
Présents :	8
Votants :	8

Le 20 septembre deux mille vingt-cinq à 9 heures 35 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur Jean-Paul RIBIERE, maire.

PRESENTS : Mme COCHET Brigitte, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme CHARLET Viviane, adjoint, M. NDJIKESSI Thierry, M. LECOCQ Nicolas, Mme DJIDEL Khaoukha, M. KALWAK Johnny,

ABSENTS EXCUSES : Mme MOREL WARE Gaëlle, M. DELENCLOS Gérard,

ABSENTS : M. CRETAINE Thomas, M. DE-GEITERE Ulysse.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Philippe BRULE

Mr Philippe BRULE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance de réunion de Conseil Municipal.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que Mme MOREL WARE Gaëlle a adressé un mail en date du 19/09/2025 pour demander à rectifier ce PV concernant le vote du tarif de la cantine garderie.

Monsieur le maire précise que si une rectification est à apporter elle le sera sur le prochain procès-verbal de Conseil Municipal.

Mr Philippe BRULE signe le procès-verbal.



2 – PROJET DE MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION

Il s'agit d'étudier la mise en place éventuelle d'un système de surveillance du village par un ensemble de caméras de vidéoprotection reliées à un poste de contrôle en mairie.

Deux solutions de bases sont envisageables :

Pour ces deux solutions les points de contrôle sont les mêmes et ont été préconisés par la gendarmerie, les devis ont été estimés en fonction de cette étude.

Le choix si nous décidons de mettre en place cette surveillance se fait sur la façon de financer cette vidéoprotection.

1 / Première solution avec un matériel acheté dans son ensemble et mis en place par une entreprise, et une maintenance payante à l'année (pour le nettoyage des caméras, la vérification des branchements etc après un an, le remplacement éventuel de caméras et d'écrans n'est pas pris en charge).

Cette solution est subventionnable à hauteur de 49 % - Il faut compter un total de 85000 € HT minimum pour cette solution soit environ 42500 € de reste à charge, avec des frais de maintenance d'environ 3500 € minimum à l'année.

Les caméras sont à remplacer à nos frais au bout de 5 années de fonctionnement (27000€).

Financement : $42500 \text{ €} + 17500 \text{ €} (5 \times 3500 \text{ €}) \text{ de maintenance} = 59500 \text{ €} / 5 = 11900 \text{ € par an.}$

Ceci avec un auto-financement donc pas d'emprunt.

S'il y a emprunt il faut rajouter les taux d'intérêts sur les 42500 €.

Après 5 ans il restera toujours les frais de maintenance et de remplacement de caméras voire d'écrans en mairie mais l'installation nous appartiendra.

2 / La seconde solution est de passer par une entreprise qui nous propose la même installation mais en leasing sur 5 ans renouvelable ou non, avec la maintenance incluse et surtout le remplacement des caméras au bout de 3 ans par du matériel neuf et nouvelle génération.

Le coût mensuel est de 950 € HT / mois.

Financement : $950 \text{ €} \times 12 = 11400 \text{ € par an net compris maintenance et remplacement du matériel défectueux (prix ni actualisables ni révisables sur 5 ans).}$

Solution variante en moins-value

Cette solution est à considérer comme dissuasive, mais sans l'efficacité de la solution de base. Elle comprend uniquement deux points de surveillance en entrée et sortie de village, un au feu principal avec une surveillance de la départementale dans les 2 sens de circulation, de la rue du Val d'un Œuf dans sa partie basse (50m env.), de la rue Dufour Lebrun dans sa partie haute et de l'arrêt de car; l'autre point au carrefour de la mairie avec une surveillance de la D915 dans les deux sens de circulation, de la rue de la Gare dans sa partie haute et de la rue des Hauts Monts dans sa partie basse. Rien au hameau des Landes et rien sur la partie de Talmonnières allant de la rue des 7 Arpents / Feuquerolles / Plessis / Val d'un Œuf ... jusqu'à la rue des Landes.



Les dossiers sont confiés à Nicolas LECOCQ et Johnny KALWAK pour étude des différents points juridiques et financiers.

Monsieur le maire demande de se prononcer sur la mise en place des caméras après étude des dossiers.

Adoptée à l'unanimité

3 – DOSSIER CCAS

Suite à l'instruction par les membres du CCAS, vu les ressources et les charges de la famille concernée,

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'aider cette famille.

Les membres du CCAS et monsieur le maire ont convenu avec la famille une aide en leur octroyant 3 bons pour de l'alimentation d'une valeur de 70 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve,

Adoptée à l'unanimité

4 – SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Monsieur Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle



les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat.

- Prend acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Feu tricolore rue Val d'un Œuf – défaillance fréquente.
- Brocante du dimanche 28 septembre 2025
- Au pont un arbre se trouve entre les deux piliers à voir avec le syndicat de l'Epte.
- Sécurisation de la D915.
- Potence enlevée au feu tricolore rue de Paris – Croix rouge sur le feu d'en face pour rappel.

Fin séance : 11h10.

**Le maire,
Jean-Paul RIBIERE**